RESOLVE ENERGY INC.

États financiers consolidés intermédiaires

Pour le semestre clos le 31 août 2026

Avis de non-examen par un auditeur des états financiers consolidés intermédiaires non audités

Conformément au Règlement 51-102, partie 4, paragraphe 4.3(3)a), si un auditeur n'a pas effectué d'examen de ces états financiers intermédiaires consolidés provisoires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis indiquant que les états financiers intermédiaires consolidés non audités n'ont pas été examinés par un auditeur.

Les états financiers consolidés intermédiaires ci-joints de ReSolve Energy Inc. (la « Société ») pour le trimestre clos le 31 mai 2026 (les « États financiers ») ont été préparés par la direction de la Société et relèvent de sa responsabilité ; ils n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

Sauf indication contraire, les états financiers sont présentés en dollars canadiens et sont préparés conformément aux normes comptables internationales 34 (« IAS 34 ») et aux normes internationales d'information financière (« IFRS »).

RESOLVE ENERGY INC.

États de la situation financière

Comme à	Notes	31 août 2026	28 février 2026
		$	$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents		**81,023**	386,764
Dépenses prépayées	**11**	**1,550,000**	1,550,000
Taxes de vente récupérables		**19,832**	41,465
Actifs courants totaux		**1,650,855**	1,978,229
Biens immobiliers, installations et équipements	**5**	**149,244**	165,828
propriété intellectuelle		**33,718**	29,810
Actifs totaux		**1,833,817**	2,173,867
passifs courants			
Comptes fournisseurs et charges à payer	**10**	**238,723**	209,021
Prélèvements sur la paie et les salaires		**6,286**	6,332
Passif courant total		**245,009**	215,353
entreprise en activité	**1**		
capitaux propres			
Capital social	**7**	**8,462,049**	8,462,049
Réserve de mandat	**7**	**-**	334,106
Rémunération en actions	**7**	**477,773**	469,925
Déficit		**(7,351,014)**	(7,307,566)
Capitaux propres totaux		**1,588,808**	1,958,514
Passif total et capitaux propres		**1,833,817**	2,173,867

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

(signé) Ian C. Peres
_____
Ian C. Peres, président-directeur général

(signé) Michael Mansfield
_____
Michael Mansfield, directeur

RESOLVE ENERGY INC.

États des variations des capitaux propres

	Notes	Capital social		Réserve de	Rémunération en		
		Actions	$	mandat	actions	Déficit	capitaux propres
Solde au 28 février 2026		**36,549,992**	**8,462,049**	**334,106**	**469,925**	**(7,307,566)**	**1,958,514**
Rémunération en actions	**7**				**7,848**		**7,848**
Expiration des bons d'achat non exercés	**7**			**(334,106)**		**334,106**	**-**
Perte et perte globale						**(377,554)**	**(377,554)**
Solde au 31 août 2026		**36,549,992**	**8,462,049**	**-**	**477,773**	**(7,351,014)**	**1,588,808**
Solde au 28 février 2025		22,154,370	6,901,882	-	-	(6,093,368)	808,514
Perte et perte globale						(136,929)	(136,929)
Solde au 31 août 2025		22,154,370	6,901,882	-	-	(6,230,297)	671,585

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

RESOLVE ENERGY INC.

Déclarations de pertes, pertes globales et déficit

Périodes terminées le 31 août,	Notes	Trois mois 2026 $	Trois mois 2025 $	Six mois 2026 $	Six mois 2025 $
Autres revenus					
revenus locatifs			-	-	27,311
		-	-	-	27,311
Dépenses					
Rémunération en actions	7	**3,924**	-	**7,848**	-
Salaires et cotisations sociales		**34,241**	35,803	**71,942**	65,320
Amortissement - immobilisations corporelles	5	**8,292**	10,364	**16,584**	20,727
Loyer et charges		**14,711**	18,431	**16,570**	39,933
Frais de gestion	9	**68,750**	-	**137,500**	-
Généralités et administration		**68,362**	3,528	**86,778**	3,342
Juridique et audit		**21,782**	736	**40,332**	14,918
		220,062	68,862	**377,554**	144,240
Perte avant les autres articles		**(220,062)**	(68,862)	**(377,554)**	(116,929)
Autres articles					
Perte de valeur de marché sur titres négociables	4	-	-	-	20,000
Perte avant impôt sur le revenu		**(220,062)**	(68,862)	**(377,554)**	(136,929)
Impôts différés	8	-	-	-	-
Perte et perte globale		**(220,062)**	(68,862)	**(377,554)**	(136,929)
Déficit, début de période		**(7,130,952)**	(6,161,435)	**(7,307,566)**	(6,093,368)
Expiration du mandat	7	-	-	**334,106**	-
Déficit, fin de période		**(7,351,014)**	(6,230,297)	**(7,351,014)**	(6,230,297)
Perte par action (de base et diluée)		**($0.01)**	($0.00)	**($0.01)**	($0.01)
Moyenne pondérée des actions en circulation		**36,549,992**	22,154,370	**36,549,992**	22,154,370

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

RESOLVE ENERGY INC.

États des flux de trésorerie

Six mois se sont terminés le 31 août,	**Notes**	**2026** **$**	2025 **$**
Activités opérationnelles			
Perte et perte globale		**(377,554)**	(136,929)
Ajouter : articles non monétaires			
Amortissement - immobilisations corporelles	**5**	**16,584**	20,727
Rémunération en actions	**7**	**7,848**	-
Perte de valeur de marché sur titres négociables	**4**	**-**	20,000
Taxes de vente récupérables		**21,633**	(5,343)
Comptes fournisseurs et charges à payer		**29,702**	37,502
Prélèvements sur la paie et les salaires		**(46)**	4,406
En raison d'une partie liée		**-**	64,800
Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (utilisés dans celles-ci)		**(301,833)**	5,163
Activités d'investissement			
propriété intellectuelle		**(3,908)**	(5,810)
L'argent utilisé dans les activités d'investissement		**(3,908)**	(5,810)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(305,741)**	(647)
Trésorerie et équivalents (déficit), début de période		**386,764**	(8,123)
Trésorerie (découvert bancaire) et équivalents, fin de période		**81,023**	(8,770)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

1. Nature des opérations et activité en cours

Nature des opérations

ReSolve Energy Inc. (la « Société » ou « ReSolve ») a été initialement constituée sous le nom de *QNB Metals Inc*. en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Canada le 19 octobre 2020.

En octobre 2025, *QNB Metals Inc.* a finalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO ») et a changé de nom pour ReSolve Energy Inc. La société détient une participation à 100 % dans *ReSolve Energy Holdings Inc*., qui détient une participation à 100 % dans *ReSolve Hydrogen Inc*. Voir les détails ci-dessous à la note 2 sous **la rubrique Prise de contrôle** inversée.

ReSolve est engagé dans le développement de technologies d'énergie verte et de biocarburants et a conçu une plateforme propriétaire d'hydrolyse acide en instance de brevet capable de convertir la biomasse résiduelle, y compris l'écorce, le bois de démolition et les boues de papier, en trois produits complémentaires à faible émission de carbone et renouvelables : de l'éthanol de seconde génération, des granulés de lignine de qualité industrielle et l'électricité produite via la cogénération intégrée de biomasse. Les activités de la société sont axées sur le développement de technologies, l'évaluation de projets et l'avancement d'installations d'énergie renouvelable à l'échelle de démonstration et commerciales.

Resolve, par l'intermédiaire *de ReSolve Hydrogen Inc*., détient également un projet de terrain prospectif comprenant 119 concessions d'exploration minière couvrant 6 613 hectares (66 km2) au Québec et d'autres concessions en Ontario. Le paquet de terres est éligible aux incitations à l'exploration de superécoulement du Québec. Les travaux de terrain sur ces concessions d'hydrogène, avec le soutien technique de la Corporation, devraient commencer au cours de l'exercice 2026. La Corporation possède également le projet de sel de Kingsville, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse.

Le siège social de la société est situé au 4690, rue Roberge, Lac-Mégantic, Québec, G6B 2V9, Canada, et ses actions ordinaires sont cotées sous le symbole « RESO » à la Bourse canadienne des valeurs mobilières.

Activité en cours

Ces états financiers consolidés intermédiaires, y compris les comparatives, ont été préparés selon les Normes internationales de reporting financier (« IFRS® ») applicables à une entreprise en activité, ce qui suppose la continuité des opérations, la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités pour un avenir prévisible, qui est au moins, mais pas limité à, un an à compter du 31 août 2026. Des mesures de réduction des coûts ont été mises en place, notamment mais sans s'y limiter, le report des honoraires de conseil en gestion.

La société est en phase de développement et n'a pas encore généré de revenus opérationnels significatifs. La société a subi des pertes récurrentes et dépend de l'obtention de financements supplémentaires pour financer ses opérations, le développement technologique et la commercialisation.

La direction poursuit activement un financement en actions, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental. En novembre 2025, la société a soumis des demandes de subvention provinciales et fédérales visant à financer jusqu'à 75 % des coûts d'équipement et de main-d'œuvre liés à la démonstration continue de sa technologie en instance de brevet.

Les retards dans le processus d'approbation provincial, causés par la grève de l'Ordre des ingénieurs du Québec, aggravés par la récente élection québécoise, ont affecté le calendrier du financement prévu. En mars 2026, la Société a reçu une approbation conditionnelle pour un financement fédéral, sous réserve de l'obtention de l'approbation provinciale. Cependant, en août 2026, l'approbation du financement fédéral a été retirée car la Société n'a pas pu bénéficier des fonds disponibles en raison des retards persistants dans l'approbation provinciale.

En septembre 2026, la Corporation a soumis une nouvelle demande de subvention provinciale. ReSolve Energy Inc. (l'ancienne société privée) avait déjà reçu des approbations pour un financement important dans le cadre des deux programmes provinciaux mentionnés ci-dessus. À la date de ces états financiers consolidés provisoires, la direction reste optimiste quant aux résultats de ses demandes de financement en cours.

La Société est soumise à des risques et défis similaires à ceux des entreprises dans le développement des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'exploration et le développement minieraux. En raison de ces risques, il

existe des incertitudes importantes qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à continuer de fonctionner. Rien ne garantit que les initiatives de financement de la Société continueront de courir de succès et ces états financiers consolidés intermédiaires ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs ainsi que les dépenses déclarées et les états de classification de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de l'entreprise actuelle était inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. Base de présentation

Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information* financière (« IFRS® ») telles qu'émises par le *Conseil international des normes comptables* (« IASB ») et adoptées par le *Conseil canadien des normes comptables* (« AcSB »). Les états financiers consolidés intérimaires ont été préparés conformément aux exigences de reconnaissance et de mesure des IFRS en vigueur à la date de rapport.

Les informations financières comparatives présentées dans ces états financiers consolidés intermédiaires concernent les périodes antérieures à la finalisation de la transaction de rachat inversé le 20 octobre 2025 et reflètent les informations financières historiques de ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée), l'acquéreur comptable. En raison de la procédure de réduction (RTO), y compris la reconnaissance d'une dépense de cotation, les modifications de la structure du capital de la société et la réorganisation des soldes de capitaux propres, les informations comparatives peuvent ne pas être directement comparables à celles de la période en cours.

Les états financiers consolidés provisoires ont été autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le 22 octobre 2026.

Base de mesure

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon la convention des coûts historiques, à l'exception de certains instruments financiers mesurés à la juste valeur, comme énoncé dans les politiques comptables importantes de la note 3. La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction fasse preuve de son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la société. Les domaines impliquant un degré supérieur de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés intermédiaires, sont divulgués à la note 3.

Base de la consolidation

Ces états financiers consolidés intermédiaires incluent les comptes de ReSolve et de ses filiales détenues à 100 %. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont entièrement consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. Les soldes et transactions interentreprises sont supprimés lors de la consolidation. Au 31 août 2026, le groupe consolidé comprend les filiales détenues à 100 % ReSolve *Energy Holdings Inc*. (*anciennement société privée*) et *ReSolve Hydrogen Inc.*

Prise de contrôle inversée

En octobre 2025, la société a finalisé une opération de prise de contrôle inversée (le « RTO »), comme suit :

- QNB Metals Inc. (« QNB ») a été identifié comme l'acquéreur légal / acquédé comptable et a changé son nom pour ReSolve *Energy Inc*., puis la fin de son exercice au 28 février, conformément à la fin de l'exercice financier de *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*).
- *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*), identifiée comme acquéreur comptable car ses anciens actionnaires ont pris le contrôle de l'émetteur résultant, a changé de nom pour *ReSolve Energy Holdings* Inc. et est devenue une filiale à 100 % de la Société. Les actionnaires de *ReSolve Energy Inc.* (l'ancienne société privée) ont échangé leurs 22 154 370 actions ordinaires contre 18 000 000 d'actions ordinaires post-consolidation de la Société sur la base de 0,8125 actions ordinaires de la Société pour chaque action ordinaire de *ReSolve Energy Inc*. (l'ancienne société privée) détenue.
- L'ancienne coentreprise entre QNB et *ReSolve Energy Inc*. (anciennement *société privée*) a été dissoute, et *ReSolve Hydrogen Inc*. est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*.

Comme QNB ne répondait pas à la définition d'entreprise selon les IFRS 3 : *Combinaisons d'entreprises*, le RTO a été pris en compte pour le paiement basé sur des actions conformément aux IFRS 2 : *Paiement basé sur des actions*. Aux fins comptables, l'acquéreur comptable, tel que défini ci-dessus, est considéré comme ayant émis des instruments de capitaux propres en échange des actifs nets identifiables de QNB et de son statut de cotation en bourse. En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires représentent la continuité des états financiers de l'acquéreur comptable, avec ses informations financières comparatives présentées, reflétant les informations financières historiques. Les informations financières de la période en cours peuvent ne pas être directement comparables à la période comparative.

3. Informations matérielles sur la politique comptable

Les politiques comptables principales ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes et sont exposées ci-dessous :

Traduction de devises étrangères
La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de déclaration. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques en vigueur à la date d'acquisition des actifs ou des passifs contractés. Les revenus et dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des transactions ou aux taux moyens lorsque ces taux s'approchent des taux de change réels. Les gains et pertes en devises étrangères sont reconnus dans les états consolidés provisoires des pertes et pertes globales, sauf pour les différences de change résultant sur des actifs financiers désignés à la juste valeur par d'autres revenus globals, qui sont reconnus dans d'autres revenus globals.

Instruments financiers

a) Classification

La société détermine la classification des actifs financiers lors de la reconnaissance initiale. La classification de ses instruments est déterminée par le modèle économique de la société pour la gestion des actifs financiers et leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont reconnus à la juste valeur et sont ensuite classés et mesurés au coût amorti, à la juste valeur via d'autres revenus d'ensemble (« FVOCI »), ou à la juste valeur via le résultat ou perte (« FVTPL »). Les passifs financiers sont initialement reconnus à la juste valeur, puis sont ensuite classés et mesurés au coût amorti, ou FVTPL.

Actifs/passifs financiers	Classification
Espèces et équivalents	Actif financier au coût amorti
Créances	Actif financier au coût amorti
Comptes fournisseurs et passifs à payer	Passifs financiers au coût amorti
En raison d'une partie liée	Passifs financiers au coût amorti

b) Mesure

Actifs et passifs financiers à coût amorti :
Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement reconnus à la juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, puis portés au coût amorti moins toute dépréciation pour un actif financier.

Actifs et passifs financiers chez FVTPL :
Les actifs et passifs financiers portés chez FVTPL sont initialement enregistrés à la juste valeur et les coûts de transaction sont pris en charge dans les états de pertes et de pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus chez FVTPL sont inclus dans les états de pertes nettes et de pertes globales durant la période où elles apparaissent. Lorsque la société a choisi de reconnaître un passif financier chez FVTPL, tout changement associé au risque de crédit propre à la société sera reconnu dans d'autres revenus globals (pertes).

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La Société reconnaît une allocation de perte pour les pertes de crédit attendues sur des actifs financiers mesurées au coût amorti. À chaque date de déclaration, la Société mesure l'allocation de perte pour l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie si le risque de crédit sur l'actif financier a augmenté de manière significative depuis la reconnaissance initiale. Si, à la date de déclaration, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la reconnaissance initiale, la Société mesure l'indemnité de perte pour l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues de douze mois. La Société reconnaît un gain ou une perte d'incompétence, soit le montant des pertes de crédit attendues (ou de la réversion) qui est nécessaire pour ajuster l'allocation de perte à la date de déclaration au montant qui doit être reconnu.

Espèces et équivalents
Les liquidités et équivalents comprennent des dépôts bancaires et à court terme facilement convertis en montants connus et soumis à un risque insignifiant de variations de valeur.

Dépenses prépayées
Les dépenses prépayées représentent des paiements effectués à l'avance pour des biens ou services à recevoir dans les périodes futures et sont reconnues comme des dépenses dans les états de pertes nettes et de pertes globales à mesure que les services associés sont rendus ou les avantages consommés.

Coentreprises
La société compte ses intérêts dans les coentreprises en utilisant la méthode des capitaux propres telle que prescrite par les accords conjoints IFRS 11 et IAS 28 *Investissements dans les sociétés associées et les coentreprises*.
Selon la méthode des capitaux propres, les investissements sont initialement reconnus au coût puis ajustés pour la part de la société dans le profit ou perte et autres revenus globaux de la coentreprise, respectivement dans les états de bénéfices (pertes) et autres bénéfices globaux (pertes) et déficits. Les distributions reçues de la coentreprise réduisent la valeur comptable de l'investissement.

Biens, Équipements et Équipements
Les biens, équipements et équipements sont déclarés au coût, moins amortissement accumulé et pertes accumulées par dépréciation, le cas échéant. Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transport de l'actif à l'emplacement et à l'état nécessaires à son usage prévu. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs éligibles sont capitalisés comme partie intégrante du coût de l'actif. Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs associés à ces dépenses seront versés à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable. Toutes les autres dépenses, y compris les réparations et l'entretien, sont imputées aux états de perte, de pertes globales et de déficit tels qu'ils sont encourus.

L'amortissement est accordé sur une base de solde décroissant sur la durée de vie utile estimée des actifs comme suit :

Machines et équipements	Baisse de 20 %

Le montant comptable, la durée de vie utile et les méthodes d'amortissement sont examinés annuellement, puis ajustés de manière prospective si nécessaire. Les gains ou pertes résultant de la cession d'un bien, d'un équipement sont déterminés comme la différence entre le produit net de cession et le montant comptable de l'actif, et sont reconnus dans les états de perte, pertes globales et déficits.

Baux
La société prend en compte les baux conformément à l'IFRS 16 : *Baux*, qui oblige les locataires à reconnaître la plupart des baux figurant dans le bilan.

Locataires
À la date de début d'un bail, un actif de droit d'usage (« ROU ») et un passif de location correspondant sont reconnus pour tous les baux d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements de location sur la durée du bail, actualisé à l'aide du taux d'intérêt implicite dans le bail, ou, si ce taux ne peut être facilement déterminé, au taux d'emprunt incrémental de la société. L'actif ROU est initialement mesuré au coût en tenant compte de la dette initiale du bail, des paiements effectués à la date de début ou avant, des coûts directs initiaux et des obligations de restauration ou de démantelement. Par la suite, l'actif ROU est amorti sur une base linéaire sur la durée la plus courte de la durée de vie utile et la durée du bail, et ajusté pour toute reévaluation

de la dette du bail. La responsabilité du bail est reévaluée lorsqu'il y a un changement d'événements, tels que des modifications de la durée du bail, des paiements futurs résultant d'une modification du tarif, ou l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Bailleurs
Les baux où la société agit en tant que bailleur sont classés comme baux d'exploitation ou baux financiers en fonction du contenu de l'accord. Les revenus de location issus des baux d'exploitation sont reconnus de manière linéaire sur la durée du bail, sauf si une autre base est plus représentative du modèle dans lequel le bénéfice de l'utilisation de l'actif sous-jacent est diminué.

Subventions gouvernementales
Les subventions gouvernementales sont reconnues lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la subvention sera reçue et que la société respectera toutes les conditions pertinentes, conformément à l'IAS 20 – *Comptabilité des subventions gouvernementales et divulgation de l'aide gouvernementale*. Les subventions gouvernementales liées au revenu sont reconnues en bénéfices ou pertes de manière systématique sur les périodes durant lesquelles l'entité reconnaît comme dépenses les coûts associés que les subventions sont destinées à compenser. Ces subventions sont présentées comme d'autres revenus ou comme une réduction des dépenses associées, selon la nature de la subvention. Les subventions gouvernementales liées à l'achat ou à la construction de biens, d'installations et d'équipements sont reconnues comme une réduction de la valeur comptable de l'actif ou comme un revenu différé, qui est ensuite reconnu dans les états de perte, pertes globales et déficits de manière systématique sur la durée de vie utile de l'actif concerné. Les subventions non monétaires sont mesurées à la juste valeur et reconnues de la même manière que les subventions monétaires.

Crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (SR&ED)
La Société participe au programme de recherche scientifique et développement expérimental (« SR&DE ») du gouvernement canadien, qui offre des crédits d'impôt pour investissement remboursables et non remboursables pour les dépenses admissibles en recherche et développement. Les crédits d'impôt pour investissement SR&ED remboursables sont reconnus lorsqu'il existe une garantie raisonnable que la Société respectera les conditions pertinentes et que les crédits seront reçus conformément à l'IAS 20 – Comptabilisation des subventions gouvernementales et divulgation de l'aide gouvernementale. La Société reconnaît les crédits d'impôt SR&ED remboursables comme autres revenus ou comme une réduction des dépenses de recherche et développement connexes, selon la nature des coûts sous-jacents. Les crédits sont reconnus dans la même période que les dépenses auxquelles ils se rapportent, à condition qu'il y ait une garantie suffisante de réalisation. Les demandes de RS&DE sont soumises à l'examen et à l'approbation par l'Agence du revenu du Canada (« ARC »), et tout ajustement des montants reconnus est enregistré durant la période où ils sont identifiés.

Propriété intellectuelle et brevets
La propriété intellectuelle (« PI ») est reconnue comme un actif incorporel conformément à l'IAS 38 – *Actifs incorporels* lorsqu'elle répond aux critères de reconnaissance : l'actif est identifiable, l'entité en a le contrôle, et il est attendu qu'il apporte des bénéfices économiques futurs.

Propriété intellectuelle développée en interne
Les dépenses pour les activités de recherche sont payées au fur et à mesure de l'engagement. Les coûts de développement ne sont capitalisés comme actifs incorporels que lorsque la société peut démontrer tous les éléments suivants :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif immatériel ;
- Intention et capacité à compléter et utiliser ou vendre l'actif ;
- Comment l'actif générera des bénéfices économiques futurs probables ;
- Disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- Capacité à mesurer de manière fiable la dépense.

Les actifs immatériels générés en interne, y compris la propriété intellectuelle développée en interne qui répond aux critères de capitalisation, sont mesurés au coût et amortis sur leur durée de vie utile estimée une fois que l'actif est disponible pour l'utilisation.

Propriété intellectuelle acquise
La propriété intellectuelle acquise séparément ou par le biais d'une fusion d'entreprises est mesurée initialement au coût ou, si elle est acquise dans le cadre d'une regroupement d'entreprises, à la juste valeur à la date d'acquisition. Après reconnaissance initiale, la PI est conservée au coût moins amortissement accumulé et pertes d'impairment, le cas échéant.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie utile estimée de la PI, allant jusqu'à 21 ans sur la PI brevetée, et est examinée au moins une fois par an. Les variations de durée de vie utile ou de valeur résiduelle sont prises en compte prospectivement.

Handicap
La propriété intellectuelle est testée pour détecter une dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'actif pourrait être altéré. Les pertes par dégradation sont reconnues dans le résultat ou perte.

Reconnaissance des revenus
Le revenu est reconnu lorsque le transfert de biens ou services, dans un montant reflétant la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit, en échange de ces biens ou services. La société reconnaît des revenus lorsque le contrôle des biens ou services est transféré, généralement au moment où la livraison a lieu ou les services sont rendus, selon la nature du contrat.

Les revenus locatifs issus de la sous-location d'un espace dans le cadre d'un accord mensuel sont classés comme un bail d'exploitation, car ils ne transfèrent pas en grande partie tous les risques et avantages associés à l'actif de droit d'usage. Les revenus locatifs sont reconnus dans les états de résultat (perte), revenu global (perte) sur une base linéaire, car ils sont gagnés, généralement mensuels, conformément aux termes de l'accord.

Équité
Capital social
L'actioncapita l représente le montant reçu lors de l'émission d'actions, moins les coûts d'émission, au net de tout avantage fiscal sous-jacent issu de ces coûts d'émission. De plus, si des actions ont été émises en contrepartie pour l'acquisition d'une propriété minière ou d'une autre forme d'actifs non monétaires, elles sont mesurées à leur juste valeur selon le prix de la dernière émission d'actions de la Société, ajusté par un rabais pour manque de négociabilité pour toute restriction ou, après l'inscription de la Société, leur juste valeur selon le prix coté à la date de conclusion de l'accord.

Répartition des unités
La société a adopté une méthode résiduelle concernant la mesure des actions ordinaires et des bons de souscription émis en tant qu'unités de placement privé, le cas échéant. Les bons de souscription attachés aux unités sont évalués en fonction de la juste valeur des actions selon le modèle d'évaluation Black-Scholes et du prix de l'action au moment du financement, et la différence entre le produit collecté et la valeur attribuée aux bons de souscription correspond à la juste valeur résiduelle des actions.

Autres éléments de l'équité
Mandats
Les bons de souscription émis en combinaison avec des actions ordinaires sont comptabilisés sous l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. La classification des actions s'applique aux instruments où un montant fixe de trésorerie (ou passif) libellé dans la monnaie fonctionnelle de l'émetteur est échangé contre un montant fixe d'actions.

Pour calculer la juste valeur des bons de souscription, la société a utilisé le modèle d'option Black Scholes qui intègre des hypothèses telles que le prix de l'action de la Société, la durée du souscript, la volatilité attendue du cours de l'action, le rendement du dividende et le taux d'intérêt sans risque. Les bons de souscription incluent la juste valeur allouée aux bons émis. Lorsque les bons de souscription sont exercés, le coût et la juste valeur associés sont transférés au capital social. À l'échéance, la juste valeur initialement enregistrée sous réserve de warrant est transférée en déficit.

Paiements basés sur des actions

Plan d'options d'achat d'actions
La société applique un plan de paiement en actions réglé par actions pour ses administrateurs, dirigeants et employés éligibles. Le plan de la société ne propose aucune option de règlement en espèces.

Tous les biens et services reçus en échange de l'octroi de tout paiement basé sur des actions sont mesurés à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Si la société ne peut pas estimer de manière fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle mesure leur valeur indirectement en se référant à la juste valeur des instruments de fonds propres accordés. Pour les transactions avec des employés et d'autres personnes fournissant des services similaires, la société mesure la juste valeur des services reçus en se référant à la juste valeur des instruments de fonds propres accordés.

Tous les paiements en actions liquidés par actions (à l'exception des paiements en actions réglés par actions aux courtiers) sont finalement reconnus comme une dépense en perte ou capitalisés comme actif d'exploration et d'évaluation, selon la nature du paiement, avec un crédit correspondant au surplus contribué ou à la réserve de warrant, en capitaux propres. Les paiements en actions réglés par actions aux courtiers, dans le cadre d'un financement en actions, sont reconnus comme des coûts d'émission des instruments de capitaux propres avec un crédit correspondant à la réserve de surplus ou de warrant contribué, en capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition ou d'autres conditions d'acquisition s'appliquent, la dépense est allouée sur la période d'acquis, en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions attendues. Les conditions d'acquisition non marchandes sont incluses dans les hypothèses concernant le nombre d'options qui devraient devenir exercables. Les estimations sont ensuite révisées s'il existe une indication que le nombre d'options sur actions prévues diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition d'actions est reconnu dans la période en cours. Aucun ajustement n'est effectué sur une dépense reconnue lors de la période précédente si les options d'achat d'actions exercées sont différentes de celles estimées lors de l'acquisition d'actions.

À l'expiration des bons ou options d'achat d'actions, les montants correspondants dans la réserve des bons et le surplus contribué sont respectivement transférés au déficit. Lors de l'exercice des options d'achat d'actions, le produit reçu net de tout coût de transaction directement attribuable est enregistré comme capital social. Les charges accumulées liées aux options d'achat d'actions enregistrées dans le surplus contribué sont ensuite transférées au capital social.

Impôts sur le revenu
Les charges d'impôt sur le revenu comprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont reconnus dans l'état de perte nette et de perte globale, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments reconnus directement en capitaux propres ou dans d'autres revenus globals (« OCI »).

L'impôt courant est l'impôt attendu à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable pour la période, en utilisant les taux d'imposition imposés ou substantiellement appliqués à la date de déclaration, ainsi que tout ajustement de l'impôt dû pour les périodes précédentes.

La société reconnaît les impôts différés concernant les différences temporaires entre les montants comptables des actifs et des passifs aux fins de déclaration financière et les montants utilisés pour la fiscalité. L'impôt différé n'est pas reconnu pour les différences temporaires suivantes : la reconnaissance initiale d'actifs ou passifs dans une transaction qui n'est pas une fusion d'entreprise et qui n'affecte ni la comptabilité ni le profit ou perte imposable, et les différences relatives aux investissements dans des filiales et entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable qu'elles ne seront pas annulées dans un avenir proche. De plus, l'impôt différé n'est pas reconnu pour les différences temporaires imposables résultant de la reconnaissance initiale du fonds de fond. L'impôt différé est mesuré aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lors de leur annulation, en fonction des lois adoptées ou substantiellement adoptées à la date de déclaration. Les actifs et passifs à imposition différée sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et actifs fiscaux courants, et ils concernent les impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif d'impôt différé est reconnu pour les pertes d'impôt non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de déclaration et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal associé soit réalisé.

Perte de base et diluée par action
La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période de rapport. Le bénéfice par action dilué est

calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour supposer la conversion de tous les équivalents potentiellement dilutifs, tels que les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Lorsqu'une perte est subie pendant une période, la perte de base et la perte diluée par action sont identiques car l'exercice des équivalents d'actions est alors considéré comme anti-dilutif.

Handicap
Lors de l'évaluation de l'insuffisance, la société doit faire des estimations et des hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier la possibilité d'établir une exploitation d'extraction économiquement viable, la probabilité que les dépenses soient récupérées par exploitation ou vente lorsque les activités n'ont pas atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence des réserves, la capacité de la société à obtenir les ressources financières nécessaires pour achever l'évaluation et le développement et à renouveler les permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles.

Activité en cours
L'évaluation de la capacité de la société à continuer en tant qu'entreprise en activité, à lever des financements supplémentaires afin de couvrir ses dépenses d'exploitation et ses obligations pour les périodes à venir nécessite un jugement important fondé sur l'expérience passée et d'autres hypothèses, y compris la probabilité que les événements futurs soient jugés raisonnables selon les circonstances. Veuillez consulter la note 1 pour plus d'informations.

Paiements basés sur des actions et évaluation des bons de souscription
L'estimation des coûts de paiement basés sur les actions et la mesure de la valeur du bon d'achat d'émission nécessitent la sélection d'un modèle d'évaluation approprié et la prise en compte des éléments nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. Le modèle utilisé par la société est le modèle d'évaluation Black Scholes. Pour les entrées significatives du modèle de tarification des options Black Scholes, la direction a fait les hypothèses suivantes :

Prix de l'action sous-jacente
Fixez le cours de l'action en fonction de l'offre d'actions provenant de placements privés non courtés à la date d'attribution des options ajustées pour décompte pour manque de négociabilité (« DLOM »).

Volatilité des cours de l'action sous-jacente
Basé sur des données historiques d'entreprises cotées en bourse comparables dans l'industrie de l'énergie verte et des technologies des biocarburants.

Vie attendue
Compte tenu de l'historique limité du régime d'options d'achat d'actions et de la Société, des hypothèses doivent être faites pour la durée de vie attendue et les confiscations.

Transactions entre parties associées
Les parties associées sont les entités et individus définis en vertu de la SEC 24 Divulgations de Parties Associées, y compris les entités qui contrôlent, sont contrôlées par, ou sont sous un contrôle commun avec la Société, ainsi que les principaux responsables de gestion et entités contrôlées ou significativement influencées par ces individus. Les transactions entre parties liées sont mesurées au montant de la bourse. Les transactions et soldes entre parties liées sont éliminés lors de la consolidation, cependant, les transactions entre parties liées sont divulguées afin de fournir une compréhension de la situation financière de la Société et des résultats des opérations. La Société divulgue les transactions entre parties liées qui sont importantes ou qui ne sont pas effectuées selon les conditions normales du marché. Les transactions interentreprises de routine réalisées dans le cours normal des activités ne sont pas divulguées séparément.

Utilisation des estimations et des jugements
La préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément aux IFRS exige que la direction prenne des jugements, des estimations et des hypothèses qui influencent l'application des politiques comptables ainsi que les montants déclarés des actifs, passifs, revenus et dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées en continu. Les révisions des estimations comptables sont reconnues dans la période durant laquelle l'estimation est révisée et dans toute période future affectée.

Voici les jugements importants et les principales sources d'incertitude d'estimation appliquées par la direction :

Activité en cours
La direction a fait preuve d'un jugement important dans l'évaluation de la capacité de la Société à continuer de fonctionner. Cette évaluation nécessite de prendre en compte la situation financière actuelle et attendue de la Société, les financements en capitaux propres et l'aide gouvernementale, les dépenses planifiées et les activités opérationnelles futures.

Dépenses prépayées
La direction faisait preuve de jugement pour déterminer si les dépenses devaient être classées comme dépenses prépayées, avances en capital ou biens, installations et équipements.

Opération de prise de contrôle inversée
Un jugement important a été nécessaire pour rendre compte de la transaction de prise de contrôle inversée réalisée en octobre 2025, y compris l'évaluation de la constitution légale de la société mère acquise selon les IFRS 3 - *Combinaisons d'entreprises*. La transaction a été prise en compte comme une acquisition inversée selon les IFRS 2 - *Paiement basé sur des actions* et non comme une association d'entreprises.

Paiements basés sur des actions
La société mesure le coût des transactions de paiement sur actions réglées par actions avec des employés, dirigeants, administrateurs et consultants en se référant à la juste valeur des instruments de fonds propres accordés à la date d'accord. L'estimation de la juste valeur exige que la direction fasse des hypothèses concernant la durée de vie attendue des instruments, la volatilité attendue du cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, le rendement du dividende attendu et les taux de confiscation, le cas échéant. Des modifications de ces hypothèses pourraient entraîner des différences significatives dans la juste valeur des options d'achat d'actions rapportées dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Nouvelles politiques comptables non encore adoptées
La Société n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes en vigueur pour les exercices comptables débutant à partir du 1er mars 2026 ou au-delà. Les nouvelles normes et les normes modifiées ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Société, sauf pour les normes ci-dessous.

Les modifications aux IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Les divulgations*, en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2026, introduisent des clarifications relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers ainsi qu'à des exigences accrues en matière de divulgation. La société évalue actuellement l'impact de ces amendements sur ses états financiers et ne s'attend pas à ce que leur adoption ait un impact significatif.

IFRS 18 : *Présentation et divulgation dans les états financiers* vise à améliorer la cohérence et la clarté de la présentation et des divulgations des états financiers en fournissant des directives mises à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principaux changements incluent des exigences renforcées pour la présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que des divulgations supplémentaires pour améliorer la transparence et la comparabilité. Les IFRS 18 sont en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2027. La société évalue actuellement l'impact sur ses états financiers.

La direction prévoit que toutes les déclarations seront adoptées dans la politique comptable de la société pour la première année à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prononcement. Des informations sur les nouvelles normes, amendements et interprétations ont été publiées mais ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers.

4. Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc.

L'ancien accord de coentreprise entre *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* et QNB a été dissous lors de la fermeture de l'OTR en octobre 2025 et les 4 000 000 d'actions ordinaires initialement émises par QNB ont été annulées. *ReSolve Hydrogen Inc*. (« RHI ») est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*., l'ancienne *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée).* Les actions ordinaires de QNB, initialement rapportées par *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* sous le nom de Marketable Securities, ont déclaré des pertes de marquage par rapport au marché de 20 000 $ pour les six mois terminés le 31 août 2025, avant leur annulation en octobre 2025. RHI, en tant que filiale détenue à 100 % par *ReSolve Energy Holdings Inc*., est consolidée dans ces états financiers consolidés intermédiaires. Il n'y avait aucune responsabilitédans RHI durant cette période.

5. Propriété, équipements et équipements

Les propriétés, équipements et équipements comprennent les éléments suivants :

	Coût			Amortissement cumulé			
Machines et équipements	**Ouverture le 1er mars 2026**	**Ajouts / Cessions**	**Clôture le 31 août 2026**	**Ouverture le 1er mars 2026**	**Dépréciation**	**Clôture le 31 août 2026**	**Montant reporté**
31 août 2026	**$504,818**	**-**	**$504,818**	**$338,990**	**$16,584**	**$355,574**	**$149,244**

	Ouverture le 1er mars 2025	Ajouts / Cessions	Clôture le 28 février 2026	Ouverture le 1er mars 2025	Dépréciation	Clôture le 28 février 2026	Montant reporté
28 février 2026	$504,818	-	$504,818	$297,540	$41,450	$338,990	$165,828

La charge d'amortissement déclarée dans les états de perte, pertes globales et déficit de 16 584 $ (31 août 2025 : 20 727 $) concerne les machines et équipements. Il n'y a eu aucune cession ni aucune indication d'atteinte des biens, des installations et équipements pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : $Nil).

6. Dépenses d'exploration et d'évaluation

La société détient le projet Kingsville Salt, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, au nord de la zone industrielle Port Hawkesbury / Point Tupper dans le détroit de Canso. Le projet est en cours d'examen pour la présence d'un réservoir naturel et des occurrences de sel pour capter et stocker le gaz de carbone destiné aux opérations industrielles. Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont rapportées dans les États de perte, de pertes globales et de déficit. Aucune dépense d'exploration et d'évaluation n'a été engagée durant cette période.

7. Capital social

Capital social autorisé
La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Actions en circulation
Le nombre d'actions ordinaires en circulation présentées dans ces états financiers consolidés intermédiaires reflète le capital social légal de QNB après la prise de contrôle inversée, tandis que les informations financières comparatives ont été présentées comme si ReSolve avait toujours été l'entité déclarante, à l'exception du capital social, qui est présenté rétroactivement pour refléter la structure juridique du capital de QNB. Un total de 26 549 992 actions ordinaires en circulation ont été rapportées rétroactivement dans l'état des variations des capitaux propres avant l'émission de 10 000 000 d'actions ordinaires lors de la clôture du financement par placement privé par tickets de souscription de 2 500 000 $ décrit ci-dessous.

Transactions d'actions de capital
En octobre 2025, en tant que condition de clôture du RTO, la Société a finalisé un financement par placement privé par réceptions de souscription de 2 500 000 $ (le « Financement ») en recettes brutes. Les reçus d'abonnement ont été automatiquement convertis lors de la clôture de la transaction RTO en 10 000 000 d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,25 $ par action. Les initiés ont souscrit pour 50 000 $ ou 200 000 actions dans le financement. Aucun bon de souscription n'a été attaché au Financement. Aucun frais de conclusion ou autre n'a été payé en lien avec le Financement. Les dépenses accessoires égales, agents de transfert et autres liées au Financement ont été déclarées sous les Dépenses de cotation sur les états de perte, Perte globale et Déficit.

Mandats
2 040 000 bons d'achat exercables à 0,375 $ par action et 72 000 bons de courtage exerçables à 0,42 $ par action expirés non exercés en mai 2026. Les montants correspondants dans la réserve de bons de warrant ont été transférés au déficit.

Paiements basés sur des actions
La Société propose un plan d'options d'achat d'actions pour ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. La juste valeur des options d'achat d'actions pour chaque période d'acquisition d'actions est déterminée selon le modèle de tarification des options Black Scholes et est enregistrée sur la période d'acquisition comme une augmentation de la

rémunération basée sur les actions et du surplus contribué. Un taux de confiscation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour refléter le nombre réel d'options acquises. Lors de l'exercice des options d'achat d'actions, le produit reçu par la Société et l'excédent contribué associé sont enregistrés comme une augmentation du capital social. Dans le cas où les options d'achat d'actions acquises expirent, la rémunération fondée sur actions précédemment reconnue n'est pas annulée. Dans le cas où les options d'achat d'actions sont perdues, la rémunération fondée sur actions précédemment reconnue associée à la partie non acquise des options d'achat d'actions est annulée.

La juste valeur des transactions de paiement basées sur des actions à des non-employés et d'autres paiements basés sur des actions, y compris les actions émises pour acquérir des actifs d'exploration et d'évaluation, est basée sur la juste valeur des biens et services reçus. Si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, la transaction de paiement basée sur des actions est mesurée à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés à la date à laquelle la société reçoit les biens ou services.

Les anciennes options d'achat d'actions de QNB restent en circulation dans la Société, sous des conditions essentiellement identiques à celles d'avant le RTO, à la suite de la consolidation 1 : 5 actions, comme suit :

	Six mois se sont écoulés 31 août 2026		L'année s'est terminée 28 février 2026	
	Prix moyen pondéré de l'exercice	**# Options**	Prix moyen pondéré de l'exercice	# Options
Exceptionnel, début de période	**$0.39**	**1,925,000**	$0.39	510,000
Transactions effectuées au cours de la période :				
Accordé[(1)]	**-**	**-**	0.20	1,605,000
Expiré[(2)]	**-**	**-**	0.40	(190,000)
Exceptionnel, fin de période	**$0.23**	**1,925,000**	$0.23	1,925,000
(années)	**4.23**	**-**	4.73	-
Exerçable, fin de période	**$0.23**	**1,716,667**	$0.23	1,675,000

(1). En février 2026, la société a accordé un total de 1 605 000 options d'achat d'actions incitatives à un prix d'exercice de 0,20 $ par option. Un total de 1 355 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, avec une acquisition immédiate, une durée de cinq ans et une juste valeur estimée de 255 189 $ selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Un total de 250 000 options d'achat d'actions ont été accordées à un employé, avec une acquisition de trois ans, une durée de cinq ans et une juste valeur estimée de 47 083 $ selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution était de 0,19 $ par option d'achat d'actions en utilisant les hypothèses sous-jacentes suivantes : taux sans risque : 3,00 % ; durée : 5 ans ; volatilité attendue : 166 % ; rendement du dividende attendu : 0,00 % ; et taux de renonciation : 0,00 %.

(2). Au cours de l'exercice clos le 28 février 2026, 190 000 options d'achat d'actions ont expiré sans être exercées.

8. Impôts sur le revenu

Le taux effectif d'imposition de la société, qui diffère des taux combinés d'imposition fédérale et provinciale pour les six mois terminés le 31 août 2026, était de 26,5 % (28 février 2026 : 26,5 %), a été rapproché comme suit :

	Six mois clos le 31 août 2026 $	Exercice clos le 28 février 2026 $
Perte avant impôt sur le revenu	**(377,554)**	(3,764,574)
Recouvrement d'impôt sur le revenu prévu	**(100,052)**	(997,612)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le revenu résultant de :		
Frais d'inscription	**-**	650,620
Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc.	**-**	119,728
Annulation de titres négociables	**-**	47,700
Évaluation à la valeur de marché des titres négociables	**-**	5,300
Rémunération basée sur les actions	**2,080**	67,625
Autre	**4,395**	10,984
Avantages fiscaux non reconnus	**93,577**	95,655
	-	-
Composition des impôts différés dans l'état des pertes		
Création et annulation d'avantages fiscaux	**(93,577)**	(95,655)
Différence temporaire non reconnue	**93,577**	95,655
	-	-

La société présente les différences temporaires déductibles non reconnues suivantes :

	Six mois clos le 31 août 2026 $	Exercice clos le 28 février 2026 $
Actifs immobilisés	**(60,000)**	(53,000)
Pertes non liées au capital	**2,226,000**	2,132,000
Différences temporaires déductibles non reconnues	**2,166,000**	2,079,000

La société dispose de pertes non capitales de 2 226 000 $ (28 février 2026 : 2 132 000 $) à déduction sur le revenu imposable futur, dont les soldes expireront comme suit :

Année d'expiration	**Six mois clos le 31 août 2026 $**	Exercice clos le 28 février 2026 $
2039	**116,000**	116,000
2040	**126,000**	126,000
2041	**721,000**	721,000
2042	**467,000**	467,000
2044	**310,000**	310,000
2045	**296,000**	296,000
2046	**96,000**	96,000
2047	**94,000**	n / A
	2,226,000	2,132,000

L'avantage fiscal potentiel des pertes ci-dessus n'a pas été reconnu dans ces états financiers consolidés intermédiaires.

9. Transactions entre parties associées

Des frais de gestion de 75 000 $ ont été déclarés, pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : $Nil) à un dirigeant pour les services de président et de directeur général fournis à la Société dans le cadre d'un accord de conseil en gestion continu. Un montant de 12 500 $ était payable au 31 août 2026. Des frais de gestion de 62 500 $ ont été déclarés

pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : $Nil) à un dirigeant pour les services de directeur financier fournis à la Société dans le cadre d'un contrat de conseil en gestion continu. La Société a versé un salaire de 55 241 $ pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : 59 080 $) à un employé.

En janvier 2026, un total de 1 355 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, avec une valeur juste estimée à 255 189 $ et une acquisition immédiate. En janvier 2026, un total de 250 000 options d'achat d'actions ont été accordées à un employé avec une juste valeur estimée à 47 083 $ et une acquisition sur trois ans. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2026, 60 000 options d'achat d'actions ont expiré sans être exercées.

En octobre 2025, des dépenses prépayées de 1 550 000 $ ont été versées à une société dans laquelle un actionnaire de la Société détient une participation. Cette société avait auparavant installé et fourni un soutien mécanique et technique continu pour les essais pilotes réalisés à Lac-Mégantic, Québec (voir Note 11). Un montant de 7 042 $ (28 février 2026 : 7 042 $) en remboursement des frais est dû à un dirigeant actuel de la Société.

Ces transactions, conclues dans le cadre normal des opérations, sont mesurées au montant de l'échange qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties concernées. Sauf indication contraire, aucune des transactions n'a incorporé de termes et conditions particuliers et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en espèces.

10. Instruments financiers et gestion des risques

Les objectifs de gestion des risques financiers de la Société sont de garantir que les résultats des activités impliquant des éléments de risque soient cohérents avec les objectifs et la tolérance au risque de la Société, tout en maintenant un équilibre risque/récompense approprié et en protégeant la situation financière de la Société contre des événements susceptibles de compromettre matériellement sa solidité financière. La Société s'engage dans le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'avancement de projets d'exploration et de développement minieraux. La direction poursuit une stratégie commerciale diversifiée visant à atténuer les risques liés à la technologie, au marché et aux cycles des matières premières tout en soutenant la création de valeur à long terme pour les actionnaires grâce à de multiples opportunités de croissance.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier à la reconnaissance initiale est le prix de transaction, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la reconnaissance initiale, la juste valeur est déterminée par la direction à l'aide des informations de marché disponibles ou d'autres méthodologies d'évaluation. La juste valeur de la trésorerie et équivalents, des créances, des comptes fournisseurs et des passifs accrus, ainsi que des montants dus aux parties liées s'approxime à leur montant comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments. Les titres négociables sont mesurés à la juste valeur sur la base des prix cotés sur les marchés actifs et sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. Aucun changement majeur ou significatif n'a eu un impact sur l'évaluation globale des risques de la société durant cette période. Les objectifs et la stratégie de la société pour le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que pour l'avancement de ses projets d'exploration et de développement minier restent inchangés. Les activités de la société l'exposent aux risques financiers suivants :

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne respectant pas une obligation.

L'exposition de la société au risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 août 2026 était de 81 023 $ (28 février 2026 : 386 764 $), représentant la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de la société. La trésorerie et les équivalents sont conservés auprès d'institutions financières canadiennes ayant une note de crédit AA. Aucune disposition contre ces zones de risque de crédit n'a été reconnue dans ces états financiers consolidés intermédiaires.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, tels que les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt et la

liquidité. Voici une discussion sur les principales expositions de la société au risque de marché, et sur la manière dont ces expositions sont actuellement gérées, :

Risque de change
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les actifs et passifs financiers de la Société ainsi que les coûts d'exploitation sont principalement libellés en dollars canadiens. La Société a historiquement eu des opérations insignifiantes en dollars américains (« US »). La Société ne dispose d'aucun programme de couverture en dollars américains en raison de son exposition minimale aux gains ou pertes financiers résultant des mouvements de change contre le dollar canadien.

Risque de prix des matières premières
Les prix des matières premières, et en particulier les prix de l'hydrogène, de l'éthanol, des granulés chauffants et de l'électricité, fluctuent et sont influencés par des facteurs indépendants du contrôle de la Société. Ce risque n'est pas applicable puisque la Société n'est pas actuellement en production commerciale. Les prix au comptant actuels et futurs ont un impact significatif sur le sentiment du marché en faveur de l'investissement et peuvent affecter la capacité de la Société à lever des fonds propres pour ses besoins actuels en fonds de roulement.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société est minimal car il n'y a ni prêts en cours ni dettes portant intérêt. La société n'a conclu aucun swap de taux d'intérêt ni aucun autre programme actif de gestion des taux d'intérêt à ce jour.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que la société ne puisse pas honorer ses obligations financières à l'échéance. La société gère le risque de liquidité par la prévision des flux de trésorerie et la budgétisation, et en maintenant des ressources de trésorerie suffisantes pour faire face à ses obligations. La société finance ses opérations par des financements en capitaux propres, des programmes de financement gouvernementaux et des initiatives stratégiques de financement. Les passifs financiers de la société doivent être échés dans les douze mois suivant le 31 août 2026. En conséquence, les montants comptables des passifs financiers présentés dans l'état consolidé intérimaire de la situation financière représentent une approximation raisonnable de leurs échéances contractuelles.

Les passifs de la société étaient de 245 009 $ au 31 août 2026 (28 février 2026 : 215 353 $), comptes fournisseurs à payer sur le cours normal de 204 644 $ (28 février 2026 : 136 384 $), passifs accumulés de 34 079 $ (28 février 2026 : 72 637 $), ainsi que charges de paie et de salaires de 6 286 $ (28 février 2026 : 6 332 $).

Les montants ci-dessus reflètent les flux de trésorerie non actualisés contractuels, qui peuvent différer de la valeur comptable des passifs à la date de déclaration. Lorsque la contrepartie a le choix du moment où un montant est payé, la dette a été incluse à la date la plus précoce à laquelle le paiement peut être exigé.

11. Dépenses prépayées

La Société a maintenu des dépenses prépayées de 1 550 000 $ (28 février 2026 : 1 550 000 $) pour les engagements d'approvisionnement et d'installation. Ces paiements anticipés concernent principalement la conception des procédés, l'achat d'équipements et les services d'installation à l'usine pilote de Lac Mégantic (voir Note 9), et seront reconnus à mesure que les jalons seront atteints.